



New Brunswick  
Arts Board

Conseil des arts  
du Nouveau-Brunswick

RAPPORT ANNUEL 1996-1997

New  Nouveau  
Brunswick

**SEPTIÈME  
RAPPORT ANNUEL**

**1996-1997**

**le 12 Juin 1997**

## 1996-1997 Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

<u>Nom</u>		<u>Secteur</u>
	<b>Coprésidents</b>	
Marcia Babineau, Moncton		Théâtre et danse (francophone)
Susan Vida Judah, Fredericton		Métiers d'art
	<b>Vice-président</b>	
Jenny Munday, Fredericton		Théâtre et danse (anglophone)
	<b>Membres</b>	
Nancy Bauer, Fredericton		Arts littéraires d'expression anglaise
Edward Ned Bear, Fredericton		Arts autochtone
Rick Burns, Fredericton		Arts visuels
Léonard Forest, Moncton		Arts littéraires d'expression française
Geordie Haley, Fredericton		Musique (autre que classique) <sup>1</sup>
Virgil Hammock, Sackville		Nomination ministérielle
Richard Hornsby, Fredericton		Musique classique
G. Reid Parker, Gondola Point		Représentant du ministre
Ginette Pellerin, Moncton		Films et vidéos
Claudria Pelletier, Edmundston		Nomination ministérielle
Peter D. Smith, Saint John		Nomination ministérielle
Martine Thériault, Caraquet	Développement culturel communautaire (francophone) <sup>2</sup>	
Betty Tompkins, Saint John	Développement culturel communautaire (anglophone)	

1. a démissionné en mars 1997.
2. avant sa démission à la fin août 1996, Pierre Fortier de Grand-Sault représentait le secteur du développement culturel communautaire (francophone) et il était le coprésident francophone.

---

## RÉUNIONS

### [1995-1996 CANB]

le 12 avril 1996	Fredericton
le 20 juin 1996 (Assemblée générale annuelle)	Fredericton

### [1996-1997 CANB]

le 21 juin 1996	Fredericton
le 18 septembre 1996	Fredericton
le 26 octobre 1996	Fredericton
le 31 janvier et 1 <sup>er</sup> février 1997	Moncton

### [après l'exercice financier]

le 29 avril et le 30 avril 1997	Fredericton
le 12 juin 1997 (Assemblée générale annuelle)	Fredericton

---



*Assemblée générale annuelle - le 20 juin 1996 Photo : Communications Nouveau-Brunswick*

**À l'avant** (assis) : Claudria Pelletier, Hon. Ann Breault (Ministre, Municipalités, Culture et Habitation), Jenny Munday, Rick Burns, Nancy Bauer, Virgil Hammock, Margaret B. Beattie\*.

**À l'arrière** (debout) : Pierre Fortier, Julian Walker (Sous-ministre, Municipalités, Culture et Habitation), Ginette Pellerin, Marcia Babineau, Richard Boulanger\*, Peter D. Smith, Geordie Haley, Marc Chouinard\*, Susan Vida Judah, Léonard Forest.

\* membre sortant du Conseil

---

Le **Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (CANB)** a été créé en 1989, dans le cadre de la politique sur les beaux-arts du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La **Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick** a été sanctionnée le 9 novembre 1990 et elle est entrée en vigueur le 13 juin 1991.

---

## Mandat

Le CANB a pour buts

- a) de faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques, ainsi que l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick en
    - (i) conseillant le gouvernement, par l'entremise du Ministre, sur la politique à l'égard des arts,
    - (ii) établissant et appliquant un système de jury pour l'évaluation des oeuvres, des projets et des propositions relativement aux activités artistiques par des pairs,
    - (iii) réunissant la communauté artistique et devenant son porte-parole, et
    - (iv) améliorant le rôle et la participation de la communauté dans les arts,
  - b) de consulter, d'aider tout organisme ou tout particulier et de collaborer avec eux par rapport aux buts indiqués à l'alinéa a), et
  - c) de réaliser toutes autres activités ou fonctions reliées aux arts selon ce que le Ministre peut ordonner.
-

## Message des coprésidents

Nous sommes heureux de présenter le septième rapport annuel du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 1996 au 31 mars 1997.

En 1995, le Conseil des arts a organisé un forum provincial à Moncton afin de permettre aux artistes de discuter d'une politique culturelle du gouvernement provincial. Une des principales recommandations de Forum 95 était la création d'un groupe d'étude pour examiner la question. Le comité a été créé à l'automne de 1996.

La principale réalisation du Conseil des arts pour l'année 1996-1997 était l'étude du conseil lui-même afin de présenter un document au Groupe d'étude de la politique culturelle. Un comité d'organisation, présidé par Jenny Munday, a coordonné cette étude. Nous avons invité les anciens membres du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts et les anciens coprésidents du conseil à nous rencontrer afin de discuter des moyens d'accroître l'efficacité du conseil. Nous avons par la suite présenté au groupe d'étude un mémoire et nos recommandations.

Nous avons aussi demandé à François Colbert, un spécialiste des organismes artistiques, d'examiner la structure du conseil. À notre réunion d'avril, nous avons accepté, avec enthousiasme, son rapport et sa principale recommandation que le gouvernement provincial modifie la Loi sur le CANB pour faire du conseil un organisme de la Couronne, entièrement financé par le gouvernement, mais sans lien de dépendance avec ce dernier.

Selon la Loi sur le CANB, un des buts du conseil est d'être le porte-parole de la communauté artistique. Nous l'avons été sur différents sujets.

- Nous avons souligné la fin du programme de photographie au NB College of Craft and Design. Il faut applaudir le ministère de l'Enseignement Supérieur et du Travail qui a répondu aux préoccupations de la communauté artistique en rétablissant le programme.
- Les artistes de Fredericton ont été consternés d'apprendre la fermeture proposée du Centre National d'Exposition. Malgré nos efforts et ceux d'autres intervenants, le centre a été transformé en un Temple de la renommée sportive.
- Notre Comité des taxes a rencontré le ministre des Finances concernant l'effet de la TVH sur la vente de livres et de billets de spectacles. Les livres ont été exemptés. La discussion sur la vente des billets se poursuit.
- Le Conseil des arts a demandé à la ministre Ann Breault d'accroître le budget des programmes évalués par jury de 400 000 \$ à 500 000 \$ et celui des subventions sans concours qui a été réduit de 50 000 \$ à 20 000 \$ en 1996. Depuis l'expiration de l'Entente de coopération sur le développement du secteur culturel, les subventions sans concours sont la seule source de fonds de promotion et de marketing accessible aux artistes du Nouveau-Brunswick. Nous avons été avisés que, même s'il étudie le rôle futur du CANB, le ministère ne peut s'engager à accroître le budget. Les demandes seront toutefois prises en compte lorsque le rapport du Groupe d'étude de la politique culturelle sera reçu.

Nous avons solutionné les problèmes du système de jury, au moyen d'une étude, de changements et de la mise à jour de la liste de jurés potentiels.

Nous félicitons le gouvernement provincial pour la création de Film NB. Il s'agissait d'une autre recommandation de Forum 95. Nous espérons que ce secteur prendra son envol et que tous les autres secteurs suivront.

Nous avons maintenu une présence lors des rencontres nationales sur les arts, dont la Conférence canadienne des arts et la rencontre nationale des subventionneurs des arts. À la dernière réunion des conseils des arts, la discussion a porté sur la création d'un public pour les arts dans la période des baby-boomers. L'art est une activité essentielle pour les artistes. Il ne faut surtout pas oublier que leurs oeuvres doivent faire vibrer une corde sensible chez le public, autrement la situation devient vite sans issue. Deux autres points à l'ordre du jour étaient un fond de stabilisation des arts et les fondations d'appui aux arts au Canada.

Le Conseil des arts du Canada a réduit son financement à quatre centres d'art autogérés du Nouveau-Brunswick, et éliminé les subventions à Imago. Le soutien financier provincial était un des critères retenus par les jurés. Au Nouveau-Brunswick, le soutien provincial aux centres d'art autogérés est beaucoup moins élevé que dans les autres provinces.

Le CANB traverse actuellement une période de transition. D'importants changements doivent être apportés au mandat du conseil, si celui-ci veut être un mécanisme efficace pour le développement culturel et artistique au Nouveau-Brunswick. C'est la raison pour laquelle nous attendons avec impatience la présentation du rapport Colbert et du rapport du Groupe d'étude de la politique culturelle au gouvernement provincial.

Nous attirons votre attention sur la liste des recommandations que le Conseil des arts présente à la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation.

Nous remercions tous ceux qui nous ont appuyés par le passé, par leurs conseils, leurs encouragements et la discussion positive. Nous remercions particulièrement Murielle Savoie, qui a été au service du conseil pendant de nombreuses années.

**Marcia Babineau et Susan Vida Judah**  
Coprésidentes

---

## **Activités de 1996-1997**

### **Conseil des arts autonome**

La principale priorité du CANB était de participer à la création d'un conseil des arts autonome, selon les recommandations de *Forum 95*. Après de nombreuses réunions du conseil, un comité d'organisation (incluant des représentants du ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation) a été créé pour élaborer, en collaboration avec un expert-conseil, François Colbert, et la direction du conseil, une proposition pratique pouvant être discutée avec la ministre à l'assemblée générale annuelle de 1997.

### **Les arts dans les écoles et la formation sectorielle**

La deuxième priorité portait sur les arts dans les écoles et sur la formation. Le Comité de promotion des arts dans les écoles et le Comité sur la formation sectorielle en arts ont été regroupés pour former le Comité sur les arts dans les écoles et la formation. Il importe de noter que ce comité est surtout composé de personnes qui ne sont pas membres du CANB; nous remercions ces personnes sincèrement. Le nouveau comité a un président, contrairement au comité de la promotion et du comité sectoriel qui avait des coprésidents. Cette priorité a été fixée puisque le financement de la formation sectorielle au Nouveau-Brunswick est passé du gouvernement fédéral au gouvernement provincial. Le conseil estimait que la formation de la main-d'oeuvre culturelle avait été laissée pour compte par les organismes de financement et qu'elle devait être abordée dans le cadre de ce changement de compétence.

### **Jurys et programmes**

La question des jurys et des programmes était une autre priorité. La liste des jurés devait être complétée et remise à jour. D'autres problèmes ont été soulevés concernant le système de jury actuel dont la confidentialité et les critères d'évaluation utilisés pour attribuer les subventions. On estimait aussi que les prix d'excellence n'attiraient pas suffisamment de candidatures de la communauté culturelle.

### **Communications**

La principale préoccupation a été que la communauté artistique et les communautés en général n'accordaient pas suffisamment d'attention aux actions du conseil. On estimait que les communications du conseil étaient en général non professionnelles et surtout peu intéressantes. Un comité des communications a été créé pour résoudre le problème.

### **Taxes**

Les membres du conseil se préoccupaient, surtout dans le secteur des arts du spectacle, de l'impact de la taxe de vente harmonisée sur la communauté culturelle. Un comité a été mis sur pied afin d'étudier le problème et pour présenter les résultats de ses recherches au gouvernement provincial.

### **Les arts et la culture dans les municipalités**

Depuis longtemps, le Conseil des arts a pour objectif de s'assurer qu'un pourcentage du coût total des bâtiments publics soit réservé à l'achat d'oeuvres d'art. Un sous-comité travaille en vue de réaliser cet objectif.

### **Statut de l'artiste**

Tous les paliers de gouvernement doivent reconnaître le statut unique des artistes dans la communauté. La priorité continue du conseil est d'aider les artistes à acquérir leur statut légitime dans la société, en encourageant l'adoption de lois à cet égard.

### **Statuts et règlements administratifs du CANB**

Le conseil reconnaît que ses statuts et règlements posent de nombreux problèmes. Puisque notre principale priorité était de modifier la nature même du Conseil des arts et que la nouvelle organisation aura de nouveaux statuts et règlements, il vaudrait mieux concentrer nos efforts ailleurs. Le seul changement effectué a été la diminution du quorum aux réunions du conseil afin que le conseil actuel puisse poursuivre ses travaux.

---

## **Résultats**

Le Conseil des arts vise toujours à répondre à toutes ses priorités, au cours d'une année donnée. Toutefois, nous avons obtenu plus de succès dans certains secteurs que d'autres. Bien souvent, le temps ne suffit pas, au sein d'un organisme bénévole, pour atteindre ses objectifs. Les membres du conseil ont des vies professionnelles actives et leur temps est souvent étiré à la limite. Le conseil a tout de même eu beaucoup de succès dans certains secteurs. Il présentera notamment, à son assemblée annuelle, un projet au gouvernement pour un nouveau conseil automne. Il s'agit d'une importante réalisation du conseil actuel.

La comité sur les arts dans les écoles et sur la formation a été très occupé. Il s'est réuni à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Il planifie, en collaboration avec le Centre des arts de Banff, un atelier intitulé *L'artiste comme entrepreneur*, pour l'automne 1997. Le comité prépare aussi un suivi au rapport du conseil sur *Les arts dans les écoles*. Le principal objectif du comité est de trouver des moyens de financer la formation et l'éducation de la main-d'oeuvre culturelle au Nouveau-Brunswick.

Le conseil a revitalisé la liste des jurés pour ses programmes. Il a aussi clarifié bon nombre des règlements que doivent suivre les jurés pendant leurs délibérations. Le conseil a eu moins de succès dans l'étude du Programme des prix d'excellence mais il devra la faire au cours de la prochaine année.

Malgré les réactions des membres du Comité des communications aux effets négatifs de la taxe de vente harmonisée sur certains aspects importants des arts du spectacle, le gouvernement n'a pas modifié la loi. Le conseil continuera d'exercer des pressions auprès du gouvernement sur cette question importante. Le Conseil estime, comme le devrait aussi tout nouveau conseil des arts, que des communications efficaces sur les questions des arts avec le public et le gouvernement sont essentielles. Nous pensons que nous avons entamé ce processus au cours de la dernière année.

---

## Recommandations

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick de 1996-1997 a formulé quatre recommandations : la première a été envoyée au Groupe d'étude de la politique culturelle (avec copie au ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation); la deuxième a été présentée à la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation; et les deux autres sont destinées au gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation.

Le CANB a transmis le message suivant au Groupe d'étude de la politique culturelle :

*Destinataire : Comité de travail sur la la politique culturelle*

**Objet : Rôle futur du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick**

*Afin que le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick puisse atteindre ses buts (qui sont « de faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques, ainsi que l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick » et « de consulter, d'aider tout organisme ou tout particulier et de collaborer avec eux par rapport à la création et à la production artistiques, ainsi qu'à l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick »), nous recommandons que les mesures suivantes soient prises :*

*Que le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, subventionné par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, devienne une agence de financement, selon le principe d'autonomie, pour les artistes et organisations artistiques du Nouveau-Brunswick.*

**Justification : Le principe d'autonomie permet au gouvernement de subventionner la créativité sans la contrôler. Le financement indépendant est la garantie de la liberté d'expression et de l'absence d'ingérence politique pour les artistes.**

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick croit fermement que les artistes et organisations professionnels et non professionnels doivent être adéquatement représentés par le Conseil et qu'ils devraient être admissibles à des fonds dans le cadre de programmes designés.*

*Voici les principes d'autonomie du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick :*

- *devenir une agence de financement;*
- *obtenir des fonds garantis par le gouvernement;*
- *détenir le pouvoir d'approuver les subventions, selon les recommandations des jurys;*
- *être le signataire autorisé pour attribuer les fonds aux artistes et aux organisations artistiques;*
- *accepter les définitions d'artiste professionnel et d'organisation artistique professionnelle qui figurent dans les formulaires de subvention du Nouveau-Brunswick.*

*Que la province appuie les arts en leur attribuant au moins l'équivalent des dépenses moyennes par habitant effectuées pour la culture dans les autres provinces canadiennes, y compris des fonds annuels pour le fonctionnement du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.*

*Qu'un directeur général à temps plein non élu rémunéré et le personnel de soutien pertinent soient embauchés par le Conseil et qu'ils lui rendent compte.*

*Que le rôle du Conseil en tant que conseiller de la ministre soit élargi, grâce à un processus révisé qui prévoit des réunions informelles et grâce à un mécanisme qui comprend la présentation de recommandations écrites en vue d'une réponse écrite dans un délai acceptable.*

## **☛ Recommandation 1**

**Que les recommandations du message ci-dessus soient intégrées au Rapport final du Groupe d'étude de la politique culturelle et mises en oeuvre par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.**

Afin d'aborder les préoccupations soulevées à *Forum 95* et une des principales recommandations du Groupe d'étude de la politique culturelle, le CANB a demandé à François Colbert (consultant) d'effectuer une étude sur la faisabilité du CANB comme un organisme de financement autonome.

**[après l'exercice financier]**

Le rapport a été examiné et modifié à la réunion d'avril 1997 du CANB. Par un vote unanime des membres du CANB, il a été recommandé que le rapport soit présenté à la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, ainsi qu'au Groupe d'étude de la politique culturelle. Le CANB estime que les mesures décrites dans le rapport constituent un plan logique d'établissement du CANB comme un organisme de financement autonome, qui est acceptable au CANB, au gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick et à la communauté artistique de la province.

Le document final (intitulé « Proposition pour le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick » par François Colbert, du 7 mai 1997) a été présenté à la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, le 20 mai 1997.

## **☛ Recommandation 2**

**Que les dix-sept recommandations de cette Proposition soient mises en oeuvre par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le CANB.**

## **☛ Recommandation 3** (pour l'année financière 1997-1998)

**Que l'allocation budgétaire des programmes évalués par jury soit accrue de 400 000 \$ à 500 000 \$ et que celle des subventions sans concours (qui a été réduite l'an dernier de 50 000 \$ à seulement 20 000 \$) soit du moins rétablie à son ancien niveau.**

## **☛ Recommandation 4**

**Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick augmente le financement des centres d'art autogérés du Nouveau-Brunswick, puisque le Conseil des arts du Canada a réduit son financement à ces centres, citant l'absence de soutien provincial comme une des principales raisons des réductions.**

# Résultats des programmes de subventions de 1996-1997

## Membres du jury et recommandations du jury pour 1996-1997

Les subventions à la création et à la documentation ainsi que les bourses d'études en arts (anciennement les « bourses des arts »), les prix d'excellence, les subventions des arts sur invitation du Nouveau-Brunswick (anciennement « Les arts du Nouveau-Brunswick à l'étranger ») et les subventions d'artiste résident sont coordonnées par la Direction des arts du ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation et financées par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts. Un jury multidisciplinaire évalue les demandes. Les membres du jury sont choisis à partir d'une liste approuvée par les membres du Conseil des arts. Les recommandations des jurys concernant les prix ou les subventions attribués aux candidats et le montant de ces prix et subventions sont envoyés directement à la ministre, à des fins d'approbation.

Voici la liste, par concours, des prix et subventions recommandés, des bénéficiaires proposés ainsi que des membres du jury de chaque concours.

### CONCOURS DU 15 MARS 1996 [1995 -1996]

#### BOURSES D'ÉTUDES EN ARTS

##### métiers d'art

Amanda Rachel Doucet, Fredericton	2 500 \$
Peter Eastwood, Fairvale	2 500 \$
Alison Madsen, Fredericton	2 500 \$
Jake Powning, Sussex	2 500 \$

##### danse

Signa Love, Fairvale	1 000 \$
Jana MacGregor, Moncton	2 500 \$
Lisa Matthews, Fredericton	2 500 \$
Jamie Wright, Fredericton	2 500 \$

##### musique

Stepan Arman, Renforth	539 \$
Amber Bishop, Fredericton	1 000 \$
Roger Castonguay, Edmundston	2 500 \$
Chantal Dionne, Drummond	2 500 \$
Measha Ann Gosman, Fredericton	2 500 \$
Paula Hébert, Moncton	900 \$
Julien LeBlanc, Cocagne	2 500 \$
Kimberley McRae, Sackville	1 000 \$
Lac-Hong Phi, Moncton	2 500 \$
Chi-Minh Phi, Moncton	1 000 \$
T. Jordan Zed, Saint John	2 500 \$

##### arts visuels

Kim Dawn Baker, Moncton	2 500 \$
Julie Brideau-Boyce, Fredericton	2 000 \$
Shelley Dougherty, St. George	2 500 \$
Jean-Pierre Hachey, Quispamsis	2 500 \$
Oliver Harwood, Sussex	2 000 \$
Jay Isaac, Saint John	2 500 \$

Gilles Landry, Dieppe	1 000 \$
Christopher Robert Lloyd, Saint John	2 500 \$
Dariush Naimian, Fredericton	1 000 \$
Mélanie Parent, Campbellton	2 500 \$
Hiep Vu, Fredericton	2 500 \$

##### théâtre

Jennifer House, Fredericton	2 500 \$
Glen-Charles Landry, Fredericton	2 500 \$
René Poirier, Moncton	2 500 \$
Shawn Riedle, Fredericton	2 000 \$
Lynne Surette, Moncton	1 000 \$

#### SUBVENTIONS D'ARTISTE RÉSIDENT

##### musique

Université de Moncton, Moncton	10 000 \$
University of New Brunswick, Fredericton	10 000 \$
University of New Brunswick, Saint John	5 250 \$

##### arts littéraires

University of New Brunswick, Fredericton	10 000 \$
Fredericton High School, Fredericton	6 000 \$

##### théâtre

Théâtre l'Escaouette, Moncton	2 750 \$
-------------------------------	----------

#### SUBVENTIONS DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK PAR INVITATION

##### musique

Chorale Beauséjour, Moncton	4 000 \$
Fredericton Society of Saint Andrews Pipe Band, Fredericton	6 000 \$
Modabo, Fredericton	1 465 \$

**arts visuels**

Rebecca Burke, Sackville 3 075 \$

**Jury:** Charles Pelletier, Edmundston (théâtre); Julie Scriver, Fredericton (danse); Bev Thornton, Fredericton (film et vidéo); Ghita Levin, Sackville (métiers d'art); Yvon Gallant, Moncton (arts visuels); Martine Thériault, Caraquet (musique); Bradd Burningham, Windsor, ON, membre du jury résidant à l'extérieur de la province (arts littéraires d'expression anglaise). Le jury a évalué 100 demandes.

**CONCOURS DU 15 JUILLET 1996****SUBVENTIONS DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK PAR INVITATION****musique**

Quigley Ensemble, Moncton 4 000 \$

**arts visuels**

Les artistes de la Galerie Sans Nom, Moncton 4 000 \$

**théâtre**

Les comédiens du Théâtre l'Escaouette, Moncton 4 000 \$

**Jury:** Richard Gibson, Moncton (musique); Jules Boudreau, Maisonette (théâtre & arts visuels). Le jury a évalué 4 demandes.

**CONCOURS DU 15 OCTOBRE 1996****SUBVENTIONS À LA CRÉATION et À LA DOCUMENTATION****arts littéraires**

Dyane Léger, Moncton 6 000 \$  
Gary Langguth, Saint John 5 975 \$  
Dale Estey, Fredericton 6 000 \$  
Linda Hall, Fredericton 5 000 \$  
Valerie O'Hara, Riverview 6 000 \$

**musique**

Michel Thériault, Dieppe 6 000 \$  
Jean-François Mallet, Moncton 6 000 \$  
Wendy Nielsen, Cambridge-Narrows 2 500 \$  
Marilyn Inch, Saint John 5 000 \$

**théâtre**

Jenny Munday, Fredericton 3 000 \$  
Moncton Sable, Moncton 6 000 \$

**arts visuels**

Francis Coutellier, Shédiac 4 000 \$  
Rick Burns, Fredericton 3 500 \$  
Fredette Frame, Sackville 5 000 \$

Raymond Martin, Moncton 3 170 \$  
David Umholtz, West Isles 6 000 \$  
Sylvat Aziz, Sackville 3 615 \$  
Louisa Barton-Duguay, Moncton 3 615 \$  
Michel Robichaud, Moncton 3 615 \$  
John Murchie, Sackville 6 000 \$

**métiers d'art**

I-Chun (Isabel) Liu, Fredericton 6 000 \$  
Linda Brine, Fredericton 6 000 \$

**films et vidéos**

Chepa Productions, Moncton 6 000 \$

**PRIX D'EXCELLENCE****Prix André-Thadée-Bourque et Louise-Manny pour Excellence en musique**

Rosemarie Landry, Ottawa 5 000 \$

**Prix pour Excellence en l'Éducation dans les arts**

Mary Blatherwick, Fredericton 5 000 \$

**Jury:** Shari Andrews, New Maryland (arts littéraires d'expression anglaise); Gérard Étienne, Moncton (arts littéraires d'expression française); Viola Léger, Moncton (théâtre, développement culturel communautaire et arts dans l'éducation); Marc Paulin, Moncton (film et vidéo); Danielle Ouellet, Shédiac (métiers d'art); Suzanne Hill, Renforth (arts visuels), et Arlene Nimmons Pach, Fredericton (musique); Nathalie Morin, Montréal, QC, membre du jury résidant à l'extérieur de la province (danse). Le jury a évalué 84 demandes.

**CONCOURS DE JANVIER 1997****SUBVENTIONS DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK PAR INVITATION****musique**

Debbie Adshade, Saint John 2 127 \$  
Eaglefeather, Big Cove 3 369 \$  
Hillsborough Girls' Choir, Riverview 6 000 \$  
Honey-Do Steel Club Band, Saint John 2 000 \$  
Ludmila Knozokova-Hussey, Bathurst 603 \$

**arts visuels**

Mark Dixon, Fredericton 292 \$  
Shelley Dougherty, St. George 205 \$

**arts littéraires**

Nela Rio, Fredericton 404 \$

**Jury:** Robert Gibbs, Fredericton (arts littéraires d'expression anglaise); Brigid Toole Grant, Fredericton (arts visuels); Charles Goguen, Moncton (musique). Le jury a évalué 8 demandes.

**CONCOURS DU 15 FÉVRIER 1997****SUBVENTIONS À LA CRÉATION et  
À LA DOCUMENTATION****arts littéraires**

Bill Gaston, Fredericton	6 000 \$
Marc Arseneau, Moncton	5 000 \$
Fredric Gary Comeau, Bathurst	6 000 \$

**musique**

Danny Boudreau, Petit-Rocher	6 000 \$
Michel Cardin, Moncton	5 000 \$
Mark Carmody, Fredericton	5 000 \$
Paul Dubé, Moncton	6 000 \$
Brendan Furlotte, Moncton	5 000 \$
Steven Peacock, Fredericton	6 000 \$
Ronaldo Richard, Rogersville	6 000 \$
Jim Stewart, Renforth	6 000 \$
Richard Gibson, Moncton	2 857 \$

**théâtre**

Downstage Productions, Fredericton	5 950 \$
------------------------------------	----------

**arts visuels**

Paul Édouard Bourque, Moncton	6 000 \$
Luc Charette, Moncton	6 000 \$
Linda-Rae Dornan, Sackville	1 500 \$
Paul Griffin, Sackville	6 000 \$
Philip Iverson, Fredericton	6 000 \$
Rita McKeough, British Settlement	2 347 \$
Brigitte Roy, Edmundston	6 000 \$

**métiers d'art**

Michiel Oudemans, Fredericton	6 000 \$
Jon Soderman, Cross Creek	2 347 \$

**danse**

Lee Saunders, Petitcodiac	6 000 \$
---------------------------	----------

**SUBVENTIONS D'ARTISTE RÉSIDENT****danse**

DancEast Foundation Inc., Moncton	5 000 \$
Felicità Group Inc., Saint John	2 000 \$

**arts littéraires**

University of New Brunswick, Fredericton	10 000 \$
Université de Moncton, Moncton	5 000 \$

**musique**

University of New Brunswick, Fredericton	10 000 \$
Université de Moncton, Moncton	13 060 \$
University of New Brunswick, Saint John	5 250 \$

**théâtre**

Théâtre L'Escaouette	4 100 \$
Théâtre Populaire d'Acadie	4 000 \$

**arts visuels**

Galerie d'art de l'Université Moncton, Moncton	4 000 \$
Gallery Connexion, Fredericton	2 000 \$
Struts Gallery Inc., Sackville	1 590 \$

**multidisciplinaire**

Galerie Sans Nom Coopérative Ltée., Moncton	4 000 \$
--	----------

**BOURSES D'ÉTUDES EN ARTS****arts littéraires**

Gail Taylor, Fredericton	2 500 \$
--------------------------	----------

**musique**

Lac-Hong Phi, Moncton	2 500 \$
Jeremy Thompson, Dipper Harbour	2 500 \$
Susanne Surette, Dieppe	2 500 \$
Leya Rennert-May, Fredericton	1 000 \$
Pierre Michaud, Dieppe	2 500 \$
Julien Leblanc, Cocagne	2 500 \$
Rosemarie Bernaquez, Fox Creek	2 500 \$
Measha Gosman, Fredericton	2 500 \$
Amber Bishop, Fredericton	2 500 \$
Jessica McCormack, Saint John	1 000 \$
Heather Dunham, Fredericton	2 500 \$
Jordan Zed, Saint John	2 000 \$

**théâtre**

René Poirier, Moncton	2 500 \$
Glen Landry, Fredericton	2 500 \$

**arts visuels**

Patrick Perry, Fredericton	2 500 \$
Jennifer Lee Throop, Sackville	1 000 \$
Jonathan MacDonald, Red Bank	2 500 \$
Dennis Rosenfeld, New Maryland	2 500 \$

**métiers d'art**

Melanie Doerig, Fredericton	2 500 \$
-----------------------------	----------

**danse**

Kelley Buckley, Riverview	2 500 \$
Daniel Keith, Fredericton	2 500 \$

**Jury:** Heather Browne-Prince, Oromocto (arts littéraires d'expression anglaise); Marielle Gervais, Bas-Cap-Pelé (arts littéraires d'expression française); Robert Moore, Rothesay (théâtre); Dede Gaston, Fredericton (danse); Marc Savoie, Moncton (film et vidéo); Jennifer Paziienza, Keswick (métiers d'art); Roméo Savoie, Robichaud (arts visuels); Skip Beckwith, Mahone Bay, NS, membre du jury résidant à l'extérieur de la province (musique). Le jury a évalué 191 demandes.

**CONCOURS DE MARS 1997**

**SUBVENTIONS DES ARTS DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK PAR INVITATION**

**musique**

Chorale Beauséjour, Moncton 4 000 \$

**arts visuels**

Artists of the Strathbutler Award Exhibition 2 000 \$

**danse**

Danseurs du Madawaska Inc., Edmundston 2 000 \$

**Jury:** *Dyane Léger, Moncton (arts littéraires d'expression française); Julie Scriver, Fredericton (danse); Peter Gross, Fredericton (arts visuels); Richard Gibson, Moncton (musique). Le jury a évalué 7 demandes.*

---

Les membres du CANB ont le plaisir d'annoncer que toutes les recommandations des jurys pour les subventions et les prix ont été approuvées par la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation.

---

## Autres réunions auxquelles les membres du CANB ont participé

---

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Virgil Hammock   | ➤ | Réunion du groupe cible organisée par l'Association des musées du Nouveau-Brunswick à Saint-Jean, le 17 octobre 1996  |
|  | ➤ | Deuxième assemblée annuelle du Conseil des ressources humaines du secteur culturel à Ottawa, les 27 et 28 septembre 1996  |
|  | ➤ | Réunion nationale de la Société canadienne de l'éducation par l'art à Fredericton, du 3 au 5 octobre 1996<br>Présentation du mémoire du Conseil intitulé « Les arts dans les écoles » |
| Susan Vida Judah<br>Nancy Bauer  | ➤ | Représentante du CANB à la séance d'information sur « Les arts dans les écoles » à Fredericton  |
|  | ➤ | Réunion avec Mary Sparling - « Année canadienne de l'Asie-Pacifique » - Galerie Connexion   |
| Richard Hornsby  | ➤ | Réunion sur l'avenir du complexe militaire de Fredericton organisée par Maria Hasnian, consultante du conseil municipal de Fredericton  |
| Léonard Forest   | ➤ | Représentant du CANB à l'ouverture de la Galerie de Moncton, le 17 octobre 1996   |
| Peter D. Smith   | ➤ | Représentant du CANB à Contact-Est, à Saint-Jean, du 19 au 21 septembre 1996  |
| Ginette Pellerin   | ➤ | Rencontre nationale des Conseils des arts provinciaux à Toronto, les 1er et 2 avril 1996  |
|  | ➤ | Conférence sur les droits d'auteurs à l'Université de Moncton, le 1er février 1997  |
| Susan Vida Judah   | ➤ | Séance d'information sur la stratégie nationale de la Conférence canadienne des arts à Toronto, le 13 juin 1996   |
|  | ➤ | Formation et perfectionnement professionnel / Programmes et services accessibles au Secteur culturel, organisée par Patrimoine Canada, le 22 mai 1996                                 |
|  | ➤ | Assemblée annuelle du New Brunswick Craft Council à Fredericton, le 18 mai 1996   |
|  | ➤ | Réunion avec les consultants chargés de l'étude sur la Direction des arts, le 9 octobre 1996  |
|  | ➤ | Réunion avec le consultant sur Strategic Planning pour Cultural Industries (MCH), novembre 1996   |
| Jenny Munday   | ➤ | Conférence de presse sur le document de travail du Groupe d'étude de la politique culturelle, le 28 janvier 1997  |
| Marcia Babineau<br>Nancy Bauer<br>Jenny Munday<br>Susan Vida Judah<br>Peter D. Smith | ➤ | Réunions publiques du Groupe d'étude de la politique culturelle   |
| Marcia Babineau  | ➤ | Réunion des bienfaiteurs nationaux à Québec, le 21 avril 1997   |
-

**Fonds en fiducie pour l'avancement des arts**  
**Allocation budgétaire et dépenses pour 1996-1997**  
**Direction des arts - programmes évalués par jury**

Programme	1996-1997		1995-1996	
	Allocation \$	Dépenses \$	Allocation \$	Dépenses \$
Subventions à la création et à la documentation	228 000	232 991	228 000	243 194
Bourses d'études en arts	50 000	50 000	50 000	50 000
Prix d'excellence	20 000	10 000	20 000	20 000
Subventions d'artiste résident	70 000	70 000	70 000	70 000
Subventions des arts du Nouveau-Brunswick par invitation <i>(anciennement subventions des arts du Nouveau-Brunswick à l'étranger)</i>	32 000	35 000	32 000	14 325
	<b>400 000</b>	<b>397 991</b>	<b>400 000</b>	<b>397 519</b>

Environ 2 000 \$ de l'allocation du gouvernement au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts pour 1996-1997 n'ont pas été engagés. Le CANB entend utiliser cette somme pour les concours de 1997-1998, ajoutant donc ce montant au 400 000 \$ attribués au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts pour les programmes évalués par jury de la Direction des arts de la prochaine année.

**Fonctionnement du CANB**  
**Allocation budgétaire et dépenses pour 1996-1997**

Le gouvernement a attribué la somme de 72 300 \$ au CANB pour son fonctionnement pour l'année financière 1996-1997. Les dépenses réelles de fonctionnement, au cours de l'année, s'élevaient à 71 529 \$.

Le présent document a été préparé par le  
**Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, le 12 juin 1997,**  
avec l'aide de la Direction des arts du ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation du Nouveau-Brunswick et du Bureau de traduction du Nouveau-Brunswick du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

**Conseil des arts du Nouveau-Brunswick**  
**Case postale 6000, Fredericton, NB E3B 5H1**  
**Téléphone : (506) 453-2555    Télécopieur : (506) 453-2416**  
**artsbranch@gov.nb.ca**